

- REGLEMENT DES COURSES - TRAIL DES 3 SOLEILS

Association : GYM D'ENTRETIEN DU FOYER RURAL DE SAINT-CLAR

Le dimanche 17 février 2019

Inscriptions / participation :

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence en cours de validité, soit un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention "**non contre-indication de la pratique du trail ou de la course hors stade en compétition**" datant de moins de 1 an au moment de la date de la course. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. Et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

La randonnée pédestre est une marche à allure libre sans classement ; le certificat médical n'est pas obligatoire

Les inscriptions sont à adresser à **TRAIL DES 3 SOLEILS – SECTION GYM FOYER RURAL – MAIRIE – 32380 SAINT-CLAR** accompagnées d'un chèque de règlement à l'ordre de **SECTION GYM du FOYER RURAL**

Ou par internet : <https://www.chrono-start.com/Inscription/Course/detail/c/1169>

Droits d'engagements :

Trail 21,420 km : 12 euros sur place	10 euros en ligne
Trail 10,350 km: 12 euros sur place	10 euros en ligne

Chèque à l'ordre de « Section Gym du Foyer Rural » à adresser à TRAIL DES 3 SOLEILS – SECTION GYM FOYER RURAL - Mairie – 32380 SAINT-CLAR

Engagement :

Tout engagement est ferme et définitif. Tout bulletin non accompagné des documents obligatoire sera nul et non avenu. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'engagement, voire le classement à toute personne ne respectant pas la réglementation de cette épreuve. En application de l'article 11-2-3 du règlement des courses hors stades de la FFA, **seuls les possesseurs d'un dossard numéroté pourront participer à la course. Les contrevenants s'exposeront à être expulsés par les organisateurs.**

Parcours :

TRAIL 10,350 KM ET 21,420 KM : En grande partie sur chemins et sentiers. Balisage du parcours PR et dans les règles de l'art du Trail : rubalise. Attention aux traversées de route, respecter les ordres des contrôleurs.

Retrait des dossards : La veille de 14h à 16h et le matin de la course à partir de 7h30

Départ et Arrivée : Stade de Labarthète.

Départ des courses : 10,350 km à 9h20
21,420 km à 9h30

Douches vestiaires des stades de rugby et football sont mis à la disposition des concurrents.

Conditions atmosphériques : Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou de supprimer l'épreuve à tout moment.

Matériel fortement recommandé :

Pour les trail uniquement Réserve d'eau (*ceinture porte bidon ou camelback*).

Ravitaillements :

3 ravitaillements sur le 21,420 km
1 ravitaillement sur le 10,350 km
1 Ravitaillement complet à l'arrivée

Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers, ni emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. **Gardons l'esprit Trail - AYEZ LA « TRAIL ATTITUDE »**. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale, l'organisateur SECTION GYM se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

Tout au long du parcours, de nombreux bénévoles et/ou commissaires de course assureront la sécurité et le balisage et effectueront des contrôles pour permettre la bonne régularité de l'épreuve.

Droits à l'image :

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation par tous supports sur lesquels il pourrait apparaître et ce pour une durée illimitée. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

Suiveurs :

Aucun véhicule à moteur, excepté ceux de l'organisation dûment identifiés, ne sera autorisé à suivre les coureurs qui ne devront être gênés sous aucun prétexte. Les suiveurs en bicyclette peuvent s'intégrer dans la course sur route. Le non respect de cet article entraîne la disqualification du concurrent suivi.

Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Récompenses et remises des prix : le nombre et la qualité des récompenses sera à hauteur des diverses subventions et aussi liés à la générosité des sponsors. Aucun lot ne sera valorisé. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Les 3 premiers de chaque catégorie homme et femme seront récompensés. Tous les coureurs recevront un lot de participation à l'inscription.

Participation repas :

Un repas est organisé, au prix de 10,00 € par personne payable à l'inscription des courses trail ainsi que pour les randonneurs.

Les accompagnants paieront le même prix.

Responsabilités : les chiens ne sont pas autorisés à courir avec leur maître, même attachés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou de dégradation commises sur les parkings hors de l'enceinte de la course.

Tout participant aux courses trail, du fait de leur inscription, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses, sous peine de disqualification.

Signatures :

Président Foyer Rural :
Max CLAMENS

Co-Organisateurs :
Nadine JULIEN Catherine GOUDY